

5. Créer un équilibre

Dans le système international, les tendances convergent vers l'intégration, l'harmonisation et la mondialisation dans les grands domaines économique et social. Selon le principe des subventions, les problèmes politiques ou économiques sont généralement réglés au niveau d'où ils émanent, c'est-à-dire au niveau national ou local d'un grand pays comme le Canada, mais il est possible que la communauté internationale joue un plus grand rôle dans ce genre de situation.

Le concept d'immixtion sera de plus en plus présent dans les politiques internationales et les pratiques des organisations internationales. Le Canada doit s'appliquer à créer un juste équilibre entre la défense des politiques d'immixtion et le refus d'accepter les intrusions importunes dans les domaines clés du débat national. Étant donné l'absence de critères bien définis en ce sens, il y aura, bien sûr, des incohérences.

Il serait peut-être utile d'élaborer des critères sur lesquels fonder une philosophie de l'intervention, mais chercher à faire accepter formellement une telle démarche à l'échelle internationale risquerait de nuire au processus. La plupart des gouvernements frémissent à l'idée que le principe de l'égalité souveraine des États devrait être modifié, même dans les cas les plus extrêmes (comme l'Irak). Dans la majorité des déclarations importantes (la Déclaration politique du Sommet de Londres de 1991, par exemple) sanctionnées par des pays aux vues semblables, on n'ose pas encourager l'adoption de nouveaux concepts, comme celui du «droit d'intervention», qui ébranleraient les préceptes établis.

Nous estimons que toute tentative visant à redéfinir la souveraineté ou à faire adopter des concepts nouveaux (même s'ils reflètent les réalités actuelles) est vouée à l'échec et risque de nuire aux causes interventionnistes que nous pourrions soutenir. Il s'ensuit que nous devons surtout chercher à encourager l'application de variantes pratiques par rapport aux principes établis, dans des situations concrètes, là où nous avons des chances de réussir et où un consensus international est en train de se former, sans nécessairement créer de précédent. Il n'y a pas lieu d'accélérer l'évolution du droit international.

De même, dans le domaine des échanges, les politiques intérieures et internationales deviennent de plus en plus interdépendantes, et le Canada a tout intérêt à reconnaître la situation, à en tirer parti et à adapter sa politique en conséquence. Les stratégies sur la concurrence et l'innovation, les liens entre le commerce et l'environnement, et entre les pratiques commerciales et les politiques du travail et la politique sociale, ainsi que les normes relatives aux produits et à la fabrication sont tous des domaines qui nécessiteront le renforcement des ententes internationales à l'échelle régionale et, en fin de